

Délibération concernant demande de logement pour le prêtre

L'an 1850 le 20 octobre, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, d'après la convocation faite par M le Maire pour délibérer sur une demande de M le Sous-préfet, tendant à prendre les mesures nécessaires à procurer à un ministre du culte catholique une résidence fixe dans la commune. Le Conseil, bien qu'ayant les intentions de faire ce qu'il lui serait possible pour le bien être des habitants de la commune en général, vu le manque de ressources que possède la commune pour l'exécution de ce projet, émet le vœu qu'il ne soit exécuté que dans un temps plus reculé.

*Signataires : Mercier Chambelant Baillet Guillet Liefquin
(G.B) Liefquin (Désiré)*